

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2024-E-035**

Réunion plénière du 11 juin 2024

**Avis d'opportunité sur le
projet de déclinaison régionale du plan national d'action
en faveur des insectes pollinisateurs**

Lors de la réunion plénière du 11 juin 2024, le CSRPN a examiné le projet de déclinaison régionale du plan national d'action en faveur des insectes pollinisateurs.

La note circulaire du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions précise : « *Le projet de PNA est dans tous les cas soumis à l'avis du CNPN (commissions spécialisées faune ou flore). Il peut être préalablement soumis à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), en particulier dans le cas d'un PNA dont la mise en œuvre est décidée au niveau régional. [...]* ».

Dans ce contexte, le CSRPN ne rend pas d'avis formel sur le document présenté, mais propose les recommandations suivantes, permettant d'améliorer le document :

- **Clarifier l'articulation entre les différents axes** : le document est volumineux (176 pages). Il souffre d'un manque de fil directeur, qui permettrait de mieux comprendre la logique entre les différents axes (bien qu'il soit noté qu'il s'agit des 6 axes du document national).
- **Renforcer le caractère opérationnel du document** : en l'état, le document manque d'opérationnalité, du fait de son large spectre écologique (nombreux groupes d'insectes) et économique (nombreuses filières concernées). Il est recommandé d'ajouter un propos liminaire expliquant le but du document et ses limites.
- **Prioriser les actions** : Une priorisation des actions doit être proposée, pour mieux mettre en évidence les actions les plus importantes pour la conservation des pollinisateurs. Cette priorisation mériterait d'être structurée par types d'acteurs (ex : pour un agriculteur souhaitant favoriser les pollinisateurs, quelles actions s'avèrent les plus efficaces ?). Une priorisation des actions par grands secteurs géographiques serait également utile (ex : surpâturage très impactant sur les bourdons en montagne).
- **Prévoir des indicateurs de résultats** : Le document propose des indicateurs d'activités, mais il manque d'indicateurs de résultat, se basant sur l'efficacité écologique attendue de chaque type de mesure. Ce critère devrait être pris en compte

dans la priorisation des actions.

- **Englober les autres fonctions écologiques** : le PNA se concentre sur la fonction de pollinisation, mais les autres fonctions écologiques assurées par les insectes pollinisateurs mériteraient également d'être évoquées, pour une approche écologique plus globale (bénéfices autres pour les écosystèmes).
- **Intégrer une partie relative à la pollinisation nocturne** dans l'objectif de faire avancer les connaissances sur ce point.
- **Enfin le CSRPN souhaite rappeler le constat actuel de très fort déclin des pollinisateurs.** Il recommande d'indiquer au niveau de chaque fiche les pressions existantes (ex : produits phytopharmaceutiques, artificialisation des sols, pollution lumineuse....) sur lesquelles le plan doit agir plus spécifiquement pour atteindre ses objectifs, ainsi que les acteurs principalement concernés.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

